



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35

Nombre de membres présents à la séance 33

Nombre de membres représentés 2

Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 07 avril 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Monsieur François Serge BLOIS, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Axel HAVERBEKE, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur Urbain OKOU, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Pascale RUIMY, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Tony RENUCCI donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 11

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DANS L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ABCD 94

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, Maire

Mes chers collègues,

ABCD 94 est un établissement public de services et de résidences pour personnes âgées faisant partie des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le groupe ABCD implanté dans le département du Val-de-Mame propose des services d'aide à la personne à domicile et un service d'hébergement résidentiel ou temporaire.

Il représente quatre résidences pour personnes âgées :

- L'Abbaye à Saint-Maur ;
- Les Bords de Marne à Bonneuil-sur-Marne ;

- La Cité verte à Sucy-en-Brie ;
- La Cristolienne à Créteil.

La gestion de ces établissements se fait notamment par le biais d'un conseil d'administration.

Lors du précédent mandat, deux élus du conseil municipal siégeaient en tant que titulaires au sein du conseil d'administration des instances « Abbaye – Les Bords de Marne ».

Par ailleurs, certains établissements et services sociaux et médico-sociaux doivent mettre en place un conseil de la vie sociale pour associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement.

En application de l'article D.311-18 du code de l'action sociale et des familles, le conseil peut appeler toute personne à participer à ses réunions à titre consultatif en fonction de l'ordre du jour. A ce titre, un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité peut demander à assister aux débats du conseil de la vie sociale.

C'est une instance d'échanges qui permet aux représentants de la commune notamment d'émettre des avis ou de donner des informations sur les actions de la commune. Le cas échéant, les représentants de la commune au conseil d'administration des instances « Abbaye- Bords de Marne » pourront être amenés à siéger au conseil de la vie sociale dans les conditions précitées.

Il n'y a pas de modalités précises, dans les statuts, concernant la désignation du représentant de la commune au sein des instances de cette association.

En l'absence de mention de l'autorité habilitée à procéder à la désignation, cette dernière relève du conseil municipal en application de la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément aux règles de droit commun, les nominations au sein des organismes extérieurs sont effectuées au scrutin secret. Toutefois, il peut être décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

Pour rappel, dans le cas où une seule candidature est déposée pour chacune des fonctions de représentants après appel de candidatures en séance, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

Conformément à la délibération du conseil municipal n°3 en date du 7 avril 2026, il est ainsi proposé de désigner, à main levée :

- Madame Liliane REUSCHLEIN et Madame Hélène DECOTIGNIE en tant que représentantes titulaires de la commune au sein du conseil d'administration de la maison de retraite « Abbaye - Les Bords de Marne ».

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L2121-29 et L.2121-33 ; • Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1, D.311-3 et D.311-18 ; • Délibération du conseil municipal n°3 en date du 7 avril 2026 relative à la dérogation au scrutin secret pour la nomination des membres dans les comités consultatifs et les organismes extérieurs.
Principaux documents de référence	Statuts de l'établissement adoptés le 18 juillet 1960.

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du 2 avril 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	33	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Monsieur François Serge BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent Denis Pierre JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont)
Abstention	2	Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

Article unique : Désigne par un vote à main levée, décidé à l'unanimité, Madame Liliane REUSCHLEIN et Madame Hélène DECOTIGNIE comme représentantes titulaires au sein du conseil d'administration de la Maison de retraite « Abbaye – Les Bords de Marne ». En outre, les représentants de la commune au conseil d'administration pourront être amenés à siéger au conseil de la vie sociale.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



Le secrétaire de séance – Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5^{ème} adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

14 AVR. 2026

Publiée sous format électronique le :

Notifiée à l'intéressé le :

Télétransmise au contrôle de légalité le :

10 AVR. 2026

A Joinville-le-Pont le

